



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 1256 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA  
DÉMOLITION D'IMMEUBLES N° 1212 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS  
RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement no 1212 relatif à la démolition d'immeubles afin de modifier les bâtiments assujettis.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, à la suite à l'adoption d'un premier projet de règlement numéro 1257 à la séance du 20 avril 2026, tiendra une consultation publique le 11 mai 2026 à 19h00 au Centre communautaire (170 avenue Centrale Nord à Stratford).

**Le règlement vise à :**

Modifier les bâtiments assujettis au règlement 1212.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

QUE ce projet de règlement est aussi accessible en ligne pour consultation publique sur le site web de la municipalité au lien : <https://stratford.quebec/avis-publics/>

QU'AU cours de la séance du conseil municipal du 11 mai 2026, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et répondra aux questions reçues lors de la consultation;

DONNÉ À STRATFORD  
CE 24 IÈME JOUR DE AVRIL 2026

*William Leclerc Bellavance*

William Leclerc Bellavance  
Directeur général et greffier-trésorier



## MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

### RÈGLEMENT NO 1256

---

#### RÈGLEMENT NO 1256 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NO 1212 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS

---

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté le règlement relatif à la demande de démolition no 1212 et qu'il est entré en vigueur le 15 février 2023;

**ATTENDU QUE** le conseil désire modifier les bâtiments assujettis au règlement;

**ATTENDU QUE** le conseil désire bonifier la description de documents et renseignements exigés pour une demande de démolition;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 16 février 2026;

**ATTENDU QUE** l'adoption du projet de règlement no 1256 a été effectuée à la séance du 20 avril 2026;

**ATTENDU QU'**une consultation publique a eu lieu le 11 mai 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité que le règlement no 1256 soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le règlement relatif à la demande de démolition d'immeubles no 1212 est modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'article 4.2 intitulé *Immeubles assujettis* est modifié et se lira maintenant comme suit :

Le présent règlement s'applique aux immeubles suivants :

1. Un immeuble cité, ou situé dans un site patrimonial cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* ([chapitre P-9.002](#));
2. Un immeuble inscrit dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Granit;
3. Un bâtiment principal situé à l'intérieur des secteurs de PIIA;
4. Les immeubles identifiés au schéma d'aménagement et de développement de MRC du Granit;
5. Un immeuble situé dans un site patrimonial cité par la municipalité de Stratford ou la MRC du Granit.

### **ARTICLE 3**

Le paragraphe 7 de l'article 4.5 intitulé *Documents et renseignements exigés pour une demande de démolition de bâtiment principal* est modifié et se lira maintenant comme suit :

7. Pour un immeuble patrimonial cité ou un immeuble inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Granit possédant une valeur « à retenir », une étude patrimoniale réalisée par un professionnel compétent en la matière détaillant l'histoire du bâtiment, sa contribution à l'histoire locale, sa valeur architecturale et sa représentativité d'un courant architectural particulier et sa contribution à un ensemble à préserver;

### **ARTICLE 12**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Daniel Morin  
Maire

---

William Leclerc Bellavance  
Directeur général/Greffier-trésorier

Avis de motion :	16 février 2026
Adoption du projet de règlement	20 avril 2026
Assemblée publique de consultation :	11 mai 2026
Adoption du règlement :	
Certificat de conformité :	
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	